

Dépêche circulaire du Quai d'Orsay sur les expériences atomiques françaises (Paris, 7 octobre 1963)

Légende: Le 7 octobre 1963, suite à l'adoption du programme français d'expériences nucléaires dans le Pacifique et après le refus français d'adhérer au traité de Moscou sur l'arrêt partiel des essais nucléaires, le ministère des Affaires étrangères adresse à tous les postes diplomatiques une dépêche circulaire sur la politique de la France en matière d'expériences atomiques en prévision d'une campagne menée contre ses essais nucléaires.

Source: Dépêche circulaire à tous les postes diplomatiques sur les expériences atomiques françaises: Paris, 7 octobre 1963, D. N° 249/DT. Dans: Ministère des Affaires étrangères. Commission de publication des documents diplomatiques français. Documents diplomatiques français: 1963, Tome II, 1er juillet-31 décembre. Paris: Imprimerie nationale, 2001. Numéro du document 130. pp. 360-363.

Copyright: (c) Ministère des Affaires étrangères de la République Française
Avec l'autorisation du ministère des Affaires Etrangères

URL:

http://www.cvce.eu/obj/depeche_circulaire_du_quai_d_orsay_sur_les_experiences_atomiques_francaises_paris_7_octobre_1963-fr-fb20ada7-ae39-42ef-b6bf-a242fe0eb159.html



Date de dernière mise à jour: 13/10/2016

DÉPÊCHE CIRCULAIRE À TOUS LES POSTES DIPLOMATIQUES
SUR LES EXPÉRIENCES ATOMIQUES FRANÇAISES

D. n° 249/DT.

Paris, 7 octobre 1963.

Le programme français d'expériences nucléaires dans le Pacifique⁽¹⁾ ainsi que notre refus d'adhérer au traité de Moscou⁽²⁾ risquant d'être évoqués au cours de la présente session des Nations Unies, je vous fais part d'un certain nombre de réflexions que vous pourrez utiliser au cas où vous seriez interrogé, afin d'éclairer vos interlocuteurs éventuels sur les raisons de notre politique présente qui sont souvent méconnues ou mal comprises.

Accord de Moscou.

Le président de la République a déclaré dans sa conférence de presse du 29 juillet⁽³⁾ qu'il considérait comme satisfaisant que l'URSS, les États-Unis et la Grande-Bretagne décident de cesser leurs expériences nucléaires dans certains milieux. Mais il a également ajouté que l'accord « ne changeait rien à la terrible menace que les armements nucléaires des deux rivaux font peser sur le monde... ». C'est essentiellement parce que la France considère que l'accord de Moscou ne constitue pas une mesure de désarmement véritable qu'elle n'y adhère pas. Ce texte ne prévoit en

⁽¹⁾ Le Conseil de défense du 27 juillet 1962 a décidé la création d'un nouveau polygone de tir d'armes nucléaires en Polynésie ; conformément aux termes des accords d'Évian, la France ne peut continuer ses expériences au Sahara (Reggane et In-Ekker).

⁽²⁾ Accord sur l'arrêt partiel des essais nucléaires, signé à Moscou le 5 août 1963 par MM. Gromyko, Rusk et lord Home. Le texte de ce traité est publié par *La Documentation française* dans *Articles et documents*, n° 01420 du 6 août 1963. (*Textes du jour*).

⁽³⁾ Conférence de presse donnée à l'Élysée, publiée dans *l'Année politique 1963*, p. 413.

effet ni destruction, ni limitation, ni contrôle d'aucune catégorie d'armements. Il n'interdit pas les expériences souterraines et permet par ce moyen de perfectionner les armes nucléaires existantes. De plus, le traité laisse intacte pour les États nucléaires la faculté de conserver et même d'accroître leurs stocks d'armes. Sa conséquence la plus évidente est donc de cristalliser à leur niveau actuel les armements nucléaires existant aux États-Unis et en URSS. À titre d'exemple, les Américains reconnaissent être en possession de « dizaines de mille » de têtes nucléaires.

Le gouvernement des États-Unis, conscient du caractère imparfait et précaire de l'accord, a d'ailleurs fait savoir par la bouche du président Kennedy qu'il continuerait d'entretenir et de perfectionner ses bases d'expériences, notamment celles des îles Johnston, pour y reprendre des essais atmosphériques ou dans l'espace, si besoin en était.

L'ambition de la France est toujours de favoriser un désarmement authentique et sa position à ce sujet a été maintes fois précisée.

Le gouvernement français préconise de procéder avant tout au désarmement nucléaire. Pour y parvenir, il a proposé dès 1959⁽¹⁾, par la voix de son représentant aux Nations Unies, d'éliminer progressivement les véhicules de l'arme nucléaire, en raison du fait que les stocks d'armes eux-mêmes sont devenus aujourd'hui trop importants pour que l'on puisse espérer les appréhender. Parallèlement à l'élimination des véhicules, le gouvernement français préconise la reconversion des stocks de matière fissile à des usages pacifiques, étant entendu que la reconversion ou la destruction devrait porter sur des quantités substantielles et non pas seulement symboliques.

Quant à la méthode à suivre pour la mise en œuvre de ces mesures, le gouvernement français reste attaché au désarmement général, équilibré, progressif et contrôlé, c'est-à-dire portant à chaque instant sur des dispositions contrôlables de désarmement effectif.

Nul n'est plus désireux que la France de contribuer à un véritable désarmement nucléaire. Le président de la République, dans sa conférence de presse du 29 juillet, a laissé entendre qu'elle pourrait proposer certaines mesures susceptibles de le faire progresser.

Expériences françaises.

Les objectifs du programme français d'expériences nucléaires et les mesures adoptées pour sa réalisation, en ce qui concerne la protection sanitaire des populations vivant le moins loin des lieux d'expérience, ont fait l'objet de déclarations officielles à maintes reprises. En dépit des assurances qui ont été prodiguées aux pays intéressés, on voit se dessiner une campagne contre les expériences que nous avons en vue. Pour justifier l'attitude française et réfuter les arguments souvent discutables qui nous sont opposés, il serait souhaitable de faire valoir les deux arguments suivants :

⁽¹⁾ Jules Moch est également intervenu dans ce sens le 22 octobre 1959 devant la première commission.

a. Le programme d'expériences envisagé par la France n'est en rien comparable par son ampleur à celui des Américains ou des Soviétiques.

Tout au plus pourrait-il être rapproché de celui qui a permis aux Britanniques de mettre au point leur armement nucléaire et qui, à notre connaissance, ne semble pas avoir suscité la vague de protestation déclenchée par l'annonce de nos projets.

En fait, nous nous proposons de poursuivre une double série d'essais de puissance modeste si on les compare aux explosions soviétiques récentes de cinquante mgt ou plus ; les expériences sahariennes seront souterraines et ne risquent en aucune façon d'affecter la santé des populations avoisinantes ; la France, pour sa part, ne voit aucun argument qui l'inciterait, dans les conditions actuelles, à renoncer aux expériences prévues. En ce qui concerne les essais du Pacifique, il faut se garder d'exagérer l'importance du programme français, car d'une part le polygone de tir ne sera pas utilisable avant plusieurs années, d'autre part le nombre d'essais prévu est limité ; enfin les engins ne sont pas d'une puissance comparable à celle des armes gigantesques expérimentées par les Américains et les Soviétiques.

b. Les mesures de protection adoptées par la France doivent persuader nos partenaires de l'innocuité de nos expériences.

Le gouvernement français est le premier intéressé aux mesures de sécurité puisque trente mille de ses nationaux habitent l'archipel polynésien. Il a de plus déjà été amené à faire savoir aux divers États riverains du Pacifique sud que les précautions les plus minutieuses seraient prises pour assurer leur protection contre tout danger de retombées radioactives liées à nos futurs essais nucléaires. Nous avons même accepté de discuter avec les services compétents des différents pays des mesures de sécurité.

Aucun autre pays à notre connaissance n'a abordé avec autant de franchise les problèmes de sécurité liés à la mise en œuvre d'un programme d'expériences, qui relève strictement du domaine de la Défense nationale.

Au surplus, est-il nécessaire de souligner les conditions d'isolement du polygone français situé en plein centre du Pacifique sud ? Vous pourriez éventuellement à titre d'exemple souligner que la ville de Watson en Australie se trouve à cent kilomètres environ du point zéro du polygone de tir de Maralinga, sur lequel les Britanniques ont effectué leurs expériences.

Si le gouvernement est prêt à s'associer, à tout moment, à une politique de désarmement qui soit efficace et contrôlé, il estime de son devoir de disposer des armes modernes que possèdent d'autres pays et il est fermement décidé à atteindre ces objectifs.

c. L'exemple de la France ne saurait servir de prétexte à la reprise des expériences par les autres puissances ou à la dissémination des armes nucléaires.

Le nombre et la puissance des expériences déjà faites par les Russes et les Américains sont tels qu'ils se sont maintenant constitué un stock d'armes nucléaires qui leur permet d'arrêter les expériences dans l'atmosphère sans danger pour leur sécurité. On ne voit pas pourquoi ils pour-

7 OCTOBRE 1963

363

raient être amenés à les reprendre simplement du fait que la France effectue, en ce qui la concerne, un programme limité.

La France ne peut non plus être accusée d'inciter d'autres nations à se lancer dans une course à l'armement atomique, car il n'est pas en son pouvoir d'empêcher un pays décidé, et en état de le faire, de monter pour des raisons nationales une industrie atomique à but militaire. Le nombre de pays susceptibles de se doter d'une telle industrie est d'ailleurs limité pour des raisons à la fois techniques et financières.

(Désarmement 4b – Cessation des expériences nucléaires.)